

PROJET EDUCATIF SERVICE ENFANCE/JEUNESSE



Sommaire :

INTRODUCTION	3
A. CONTEXTE GLOBAL	4
1. EDUCATION A SANNOIS EN QUELQUES DONNEES CLES.....	4
a. Les moyens humains.....	4
b. Les moyens matériels	4
c. Les moyens financiers et le soutien financier des partenaires	4
2. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE	4
a. Les atouts.....	4
b. Les contraintes.....	6
B. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE LOCAL	6
1. MODALITES HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL.....	6
a. L'enfance	6
b. La Jeunesse	7
2. LES MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS	7
a. L'enfance	7
b. La jeunesse	8
C. OBJECTIFS TRANSVERSAUX	8
1. PROPOSER UNE OFFRE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DIVERSIFIEE ET DE QUALITE	8
2. LE PROJET EDUCATIF LOCAL OU PEL.....	10
3. DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DU PUBLIC	10
Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune.....	10
Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.	11
Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la Ville et plus généralement à la société dans laquelle ils évoluent.....	11
Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement.....	12
Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles	12
Favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale	12
Faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap.....	13
D. CONCLUSION	13

INTRODUCTION

Sannois est une commune de 477 hectares (dont 35 hectares d'espaces verts), constituée de près de 26 772 habitants (*population légale au 1^{er} janvier 2022 : source INSEE 2022*). Elle est située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Paris.

Elle est limitrophe avec les communes d'Argenteuil, de Cormeilles-en-Parisis, de Franconville, d'Ermont et de Saint-Gratien.

La commune fait partie de la Communauté d'agglomération du Parisis, regroupant 15 collectivités : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frétilton, Herblay, La Frette-Sur-Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, St Leu La Forêt, Taverny,

Sa situation géographique, à l'entrée de la Vallée de Montmorency sur la sortie nord-ouest de Paris, en fait un lieu de passage privilégié vers Pontoise, le Vexin et la Haute-Normandie.

Le site est caractérisé par une plaine adossée à une butte. Cette butte peu urbanisée fait l'objet de mesure de sauvegarde par l'instauration d'une servitude d'espaces boisés et la mise en œuvre, sur l'initiative du département du Val d'Oise, d'un périmètre d'espaces naturels sensibles.

La ville est géographiquement assez étalée (« en longueur »), les écoles y sont implantées au sein des quartiers.

Elle organise un accueil périscolaire dans chaque école.

Elle dispose de 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement dédiés pendant les mercredis, dont 2 ouverts pendant les vacances.

Pour les adolescents, elle dispose de 2 accueils jeunesse ouverts les mercredis et samedis après-midi, et durant les vacances scolaires.

Chaque été, la ville organise des séjours et mini-séjours adaptés à différentes tranches d'âge de 4 à 15 ans.

Ce document constitue **le socle (ou document cadre)** du Projet Educatif local de la Ville de Sannois. Il est destiné à être enrichi régulièrement pendant sa durée de validité, au fil des différentes étapes qui seront présentées. Il constitue l'engagement de la commune dans la démarche de la construction d'un projet de territoire impliquant les différents acteurs pouvant intervenir en direction des enfants et des jeunes.



A. CONTEXTE GLOBAL

1. EDUCATION A SANNOIS EN QUELQUES DONNEES CLES

- 26 772 habitants (*population légale 2022 - source INSEE 2022*)
- 21,4 % de la population a moins de 18 ans (*Sources : Insee, RP2022*)
- 17 écoles : 9 maternelles et 8 élémentaires

a. Les moyens humains

- 39 ATSEM
- 13 Responsables périscolaires (soit 1 par site d'accueil)
- 26 animateurs enfance à temps plein, et 48 animateurs horaires
- 2 Responsables de Point Accueil Jeunes
- 2 animateurs jeunesse à temps plein
- 3 éducateurs sportifs qui interviennent en élémentaire sur le temps scolaire

b. Les moyens matériels

- Des TNI dans toutes les classes élémentaires
- Des ENI dans les accueils extrascolaires
- Des interventions techniques régulières dans les locaux par les équipes municipales (peinture, réfection...)

c. Les moyens financiers et le soutien financier des partenaires

- Un Projet Educatif Local
- Une Convention Territoriale Globale avec la CAF (2022 – 2026)
- 3 conventions d'objectifs et de financement CAF – ALSH périscolaire ; ALSH extrascolaire ; Ados (2022 - 2026),
- Un dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Un Contrat de Ville (ex CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale)
- Une Caisse des Ecoles

2. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

a. Les atouts

Ressources Humaines

Le service Enfance/Jeunesse compte près de 93 agents dédiés aux enfants :

- 1 chef de service
- 1 adjointe au chef de service et coordinatrice Jeunesse
- 1 agent en administratif, en charge des finances, de la DRH, de la CAF...

- 1 coordinateur Enfance dédié aux quartiers ouest et aux accueils périscolaires élémentaires du centre-ville,
- 1 coordinatrice Enfance dédiée aux quartiers est et aux accueils périscolaires maternels du centre-ville,
- 13 Responsables périscolaires, 26 animateurs titulaires ou permanents, 48 animateurs horaires, et 16 enseignants (sur l'étude)
- Des interventions techniques (bâtiments, espaces verts) effectuées par les services techniques de la commune.

Ressources Culturelles, Sportives et d'animation

Les structures culturelles municipales :

- Le Moulin de Sannois ;
- La Maison de Loisirs et des Arts, dont 62 % des inscrits sont des enfants de 6 à 14 ans ;
- Le Centre Cyrano, espace polyvalent, régulièrement utilisé par les accueils de loisirs pour des spectacles ;
- Une médiathèque intercommunale

Les équipements sportifs :

- 2 stades ;
- 5 gymnases ;
- 1 palais des sports ;
- 4 plateaux multisports
- 2 city stade
- 1 piscine intercommunale
- Une école multi sport

Les structures d'animation :

- 2 accueils de loisirs primaires : ALSH Gambetta et Espace Samuel PATY, ouverts les mercredis et vacances scolaires
- 1 accueil de loisirs élémentaire : Henri Dunant, ouvert le mercredi
- 1 accueil de loisirs maternel : L'Orangerie, ouvert le mercredi
- 2 accueils de loisirs des jeunes de 11 à 17 ans, le point accueil jeunes (PAJ) Prat, et un accueil à l'Espace Eliane CHOUCHENA

Les structures associatives dont la ville est le contributeur financier principal :

- L'Ecole de Musique ;
- L'Espace Michel Berger (EMB), en délégation de service public, qui organise chaque année le Festival des Petites oreilles mais propose également des spectacles pour enfants tout au long des saisons ;

b. Les contraintes

- Un territoire étendu, séparé par les autoroutes A15, A115, et la voie ferrée ;
- Un quartier situé dans les hauteurs, difficilement accessible à pieds ;
- Un partage des locaux scolaires le mercredi à Henri DUANT et l'Orangerie.

B. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE LOCAL

1. MODALITES HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

a. L'enfance

HORAIRES EN MATERNELLE Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi		HORAIRES EN ELEMENTAIRE Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi		HORAIRES EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE LE MERCREDI ET LES VACANCES	
7h30 – 8h30	Temps périscolaire Accueil du Matin	7h30 – 8h30	Temps périscolaire Accueil du Matin	7h30 – 9h00	Accueil
8h30 – 11h30	Temps d'enseignement	8h30 – 11h30	Temps d'enseignement	9h00 – 12h	Temps d'activité
11h30 – 13h30	Temps périscolaire Accueil du midi	11h30 – 13h30	Temps périscolaire Accueil du midi	12h00 – 14h	Restauration Temps méridien
13h30 – 16h30	Temps d'enseignement	13h30 – 16h30	Temps d'enseignement	14h00 – 16h	Temps d'activité
16h30 – 19h	Temps périscolaire Accueil du soir	16h30 – 19h	Temps périscolaire Accueil du soir <i>avec possibilité d'étude dirigée de 17h à 18h</i>	16h00 – 17h	Goûter
				17h00 – 19h	Accueil familles

b. La Jeunesse

En période scolaire :

Point Accueil Jeunes Prat

Mardi, jeudi et vendredi	16h00 – 19h00
Mercredi et samedi	14h00 – 18h00

Point Accueil Jeunes Nelson MANDELA

Mardi et jeudi	16h00 – 19h00
Mercredi	14h00 – 18h00
Vendredi	16h00 – 19h00
Samedi	Selon la programmation

Durant les vacances scolaires

Point Accueil Jeunes Prat

Du lundi au vendredi	10h00 - 12h00 14h00 – 18h00 Horaires variables selon programmation
----------------------	--

Point Accueil Jeunes Nelson MANDELA

Du lundi au vendredi	10h00 - 12h00 14h00 – 18h00 Horaires variables selon programmation
----------------------	--

2. LES MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

a. L'enfance

Avant 2018, les inscriptions aux activités périscolaires se faisaient à J -11. Seuls, les accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires étaient soumis à la pré-réservation et au prépaiement.

Aujourd'hui, la commune dispose d'un système de pré-réservation et de post-facturation depuis septembre 2018.

Ce fonctionnement a un objectif triple :

- Renforcer la sécurité des enfants et adapter de façon anticipée l'encadrement nécessaire, sans passer par des réajustements systématiques au quotidien ;
- Prévoir à l'avance le nombre de repas, éviter le gâchis alimentaire et maîtriser les coûts ;

- Mieux connaître les familles en difficulté et les identifier en amont afin de leur proposer un parcours d'aide adéquat, afin de ne pas isoler les familles des activités péri et extrascolaires.

Les préinscriptions peuvent se faire à l'année pour les accueils du matin, du midi et du soir. Elles se font par période précisées dans le règlement de fonctionnement pour les mercredis et les vacances. La date limite de réservation / annulation étant fixée à 3 jours pour le périscolaire et 6 jours pour les mercredis et les vacances.

Tous les temps sont payants. Un quotient familial est établi ainsi qu'une dégressivité pour les accueils de loisirs sans hébergement.

b. La jeunesse

Pour participer aux activités proposées par le service jeunesse, un jeune doit souscrire un Pass'Jeune. Cette inscription a lieu une fois par an, pour l'année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août.

Certaines activités, notamment les sorties, se font sur réservation et demandent une participation financière, établie à partir du quotient familial et votée en conseil municipal.

Les modalités de réservation ont évolué en 2018. Auparavant, les activités étaient communiquées par les équipes d'animation, et les réservations se déroulaient au service Enfance Jeunesse. Le nombre nécessairement limité de places revenait à servir les premiers arrivants.

Avec les familles et les jeunes, la ville a décidé de mettre en place de nouvelles modalités de réservation.

Les réservations se déroulent sur les points d'accueil jeunesse (Espace PRAT et Nelson MANDELA).

A des dates arrêtées, les animateurs présentent l'ensemble des activités aux jeunes, suite à la mise en place d'une procédure datée communiquée aux familles en amont. Les jeunes formulent leur choix par ordre de préférence. Les animateurs Jeunesse inscrivent les jeunes retenus par activité, en privilégiant les jeunes qui participent activement à la vie des structures les mercredi, samedi ou lors des vacances.

Une participation active à la vie des structures marque l'engagement du jeune à être acteur de son temps libre.

Le règlement des activités payantes se fait en mairie auprès de la régie centrale ou directement en ligne via le portail familles. Les règlements doivent être effectués avant le début de l'activité.

C. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

1. PROPOSER UNE OFFRE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DIVERSIFIEE ET DE QUALITE

Les actions mises en place au niveau municipal et découlant du projet éducatif doivent favoriser l'équilibre de l'offre éducative et de loisirs sur l'ensemble du territoire de la commune et répondre aux besoins et préoccupations du public.

Le Service Enfance Jeunesse entend favoriser les relations entre les acteurs des différents temps de l'enfant et du jeune (Famille, Ecole, Temps libre), qui permettent de faciliter la cohérence des actions menées.

Pour cela les responsables de chaque secteur s'attacheront à mener des actions concertées en direction des différentes tranches d'âge. Ils impulseront et organiseront les projets d'activité qui en découlent en encadrant les équipes sur le terrain.

La qualité du service rendu aux enfants et aux jeunes est non seulement l'orientation centrale du Service Enfance Jeunesse, mais c'est aussi ce qui détermine la valeur du travail effectué par le personnel d'encadrement.

La continuité de la qualité et l'amélioration du service rendu à la population passe par la nécessaire fidélisation des équipes d'animation et leur formation. Ainsi la ville de Sannois favorisera autant que possible l'intégration de ses animateurs au sein de la filière animation. Cette démarche est relayée au quotidien par l'accompagnement et l'implication des cadres du Service Enfance Jeunesse.

Il convient de ne pas se limiter à l'occupationnel, mais toujours d'avoir à l'esprit, la mise en relation des enfants et des jeunes avec leur environnement, tant dans la conception du projet que dans sa réalisation.

En contribuant au développement de l'enfant et du jeune, en facilitant son intégration au sein du groupe, les accueils de loisirs péri et extrascolaires, et les accueils jeunesse sont de plus en plus identifiés comme permettant de favoriser la réussite et l'épanouissement. Ainsi, ils contribuent à l'égalité des chances.

Le jeu comme support de l'imaginaire, la curiosité, l'apprentissage des règles sociales et la compréhension des autres, est un outil naturel pour l'enfant.

C'est la première activité de l'enfant. Il lui permet de mieux appréhender son environnement. Le jeu est capital dans la construction de la personnalité, dans l'apprentissage des règles de vie. Il existe néanmoins d'autres pratiques à mettre en œuvre comme les activités manuelles, culturelles ou sportives.

Toutes les actions menées devront être réfléchies en prenant en considération la notion de rythme, au niveau de la chronobiologie, de l'activité, de la journée ou du séjour. La pertinence des projets passe par l'inévitable prise en compte de cette notion. Les équipes d'animation s'attacheront à respecter cette notion.

En effet, chacun a besoin d'une rythmicité journalière et hebdomadaire. Ainsi, chez l'enfant et le jeune, le début de matinée (avant 9h) est une période de faible vigilance et de manque d'attention. L'accueil du matin représente pour l'enfant l'intérêt de pouvoir commencer progressivement sa journée, avant d'être confronté au travail scolaire ou à d'autres activités. La fin de journée de même que la fin de semaine représentent des périodes d'accroissement de la fatigue.

Ces temps doivent être considérés comme une respiration entre la vie scolaire et la vie familiale. Il s'agit donc, en évitant l'écueil de l'activisme, de proposer des activités adaptées, ludiques qui favorisent la détente et le plaisir.

De plus, il est indispensable que les activités proposées soient adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge. Ainsi, par exemple, les activités proposées en accueil maternel seront de courte durée. Celles proposées aux 12-15 ans devront considérer le besoin de reconnaissance et d'appartenance au groupe de pairs.

Celles dédiées aux plus grands prendront en compte la quête identitaire des adolescents qui les pousse à tester leurs limites et à prendre des risques.

Les activités proposées doivent être réfléchies tout en faisant attention de ne pas céder à la tentation consumériste. Les enfants sont quotidiennement confrontés à pléthore d'activités dans la société de consommation. Il conviendra de les amener à mieux appréhender le monde.

L'enfance est le temps de la rêverie, de la créativité. Une certaine dose de « temps inoccupé » est nécessaire. Les psychologues ont démontré la fécondité de ce temps « vide » où le développement psychomoteur et relationnel est à l'œuvre.

L'enfant et/ou le jeune a besoin de temps à lui et contrairement à l'idée communément répandue « l'ennui n'est pas produit par une absence d'occupation mais par le vide relationnel ». Des activités « libres » peuvent être imaginées, cadrées, surveillées, sous la responsabilité des adultes mais sans qu'ils y soient impliqués. L'animateur n'est pas passif : il assure la sécurité, il protège, il régule les relations en fonction de la tranche d'âge.

Au même titre que les enseignants ou les parents, les équipes d'animation ont une véritable mission éducative auprès des enfants et des jeunes dont ils ont la charge.

La participation active des acteurs éducatifs et la qualité de la relation avec les familles doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant.

2. LE PROJET EDUCATIF LOCAL OU PEL

Celui-ci a une visée généraliste, afin de servir de support aux différents projets pédagogiques des structures d'accueils.

Il fixe les objectifs suivants :

- ***Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune***
- ***Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune***
- ***Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la Ville et plus généralement à la société dans laquelle ils évoluent***
- ***Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement***
- ***Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles***
- ***Favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale***
- ***Faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap***

3. DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DU PUBLIC

Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune

L'ensemble des actions « jeunesse » qui sont conduites sur le territoire entend favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie chez les enfants et chez les jeunes.

Il s'agit de valoriser l'enfant et le jeune dans leurs différents apprentissages en veillant à reconnaître les compétences et les acquis de chacun.

Il s'agit aussi de s'attacher à développer chez chaque enfant et jeune, de manière adaptée à leur tranche d'âge, un esprit d'analyse et un sens critique.

Cela permettra à chacun de mieux se situer par rapport à l'autre et par rapport à son environnement.

Cette volonté nécessite l'acquisition par l'enfant et le jeune de repères et de cadres qui leur permettent de comprendre, d'appréhender et d'adhérer aux valeurs de la société dans laquelle ils évoluent.

Cette démarche doit être expliquée aux parents, afin qu'ils puissent, eux aussi, y adhérer pleinement. Il s'agit donc de s'assurer que chaque famille puisse trouver un accueil de qualité dans tous les lieux fréquentés par leurs enfants. Ainsi, les familles auront une meilleure connaissance du fonctionnement de chaque structure d'accueil.

Il s'agit, si besoin est, de rassurer les parents en les accompagnant dans la prise d'autonomie de leur enfant.

L'équipe encadrante établira une relation de confiance avec chaque famille.

Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Intégré au sein d'un groupe, l'enfant est une individualité à part entière.

L'animateur devra veiller à maintenir la prise en compte et la reconnaissance de chaque individu au sein du groupe.

La parole de l'enfant ou du jeune devra ainsi être écoutée, entendue, puis éventuellement discutée.

Cette action devra être développée et adaptée aux spécificités de chaque enfant et de chaque public.

Favoriser l'implication et la participation de l'enfant et du jeune c'est favoriser l'acceptation des règles de base de la vie en collectivité. Les équipes encadrantes devront donc réfléchir à la définition de règles de vie propres à chaque structure.

De plus, elles s'attacheront à favoriser l'ouverture sur les différences de chacun afin de renforcer le respect et l'acceptation de l'autre.

Favoriser la participation et l'implication des jeunes, c'est aussi mettre en place et développer des instances participatives ou consultatives en s'appuyant sur les méthodes de co-construction. C'est proposer également des espaces de débats et d'échanges.

Pour atteindre ces objectifs dont les maîtres mots sont tolérance, solidarité et reconnaissance de la diversité, il convient de partir de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils connaissent pour élargir leur horizon et les accompagner dans la découverte de champs inconnus.

Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la Ville et plus généralement à la société dans laquelle ils évoluent

Il s'agit de mettre en relation les jeunes et leur environnement - en partant de ce qu'ils connaissent, leur quartier, pour les amener à s'approprier leur environnement au niveau local puis départemental et régional...- en favorisant l'accès aux nouvelles technologies et à l'information – en les impliquant dans la préservation de l'environnement...

Cela vise notamment à promouvoir leur aptitude à vivre en société et donc à respecter les autres, les structures qu'ils fréquentent, leur cadre de vie, les institutions.

Les équipes d'animation devront notamment s'attacher aux rites de politesse (dire bonjour, tendre la main, saluer, etc....) invitant au respect de la vie en collectivité.

Il s'agit de renforcer chez le jeune son sentiment d'appartenance à un environnement social et de le reconnaître en tant qu'individu, afin qu'il se sente acteur de la vie sociale.

Pour la réalisation de cet objectif il est souhaitable d'offrir aux jeunes des espaces d'expression afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets et de les conforter dans leur rôle de citoyen en devenir.



La notion de « développement durable », dont l'ambition est de répondre aux besoins du présent sans compromettre pour les générations futures, la possibilité de répondre à leurs propres besoins devra également être abordée. Les projets d'éducation à l'environnement et à la consommation pourront, par exemple, être conduits.

Les équipes d'animation devront veiller à « donner toute sa place » aux enfants et aux jeunes en favorisant leur expression, leur engagement, leur participation, la prise de responsabilité de chacun, à sa mesure, quelle que soit sa place dans la Cité afin notamment de promouvoir chez le jeune la notion de devoirs envers la société dans laquelle il évolue. Les animateurs jeunesse en particulier devront

s'attacher à rapprocher les jeunes vers les dispositifs d'engagement comme le service civique, le service national universel, le bénévolat, la coopération, etc.

Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement

Cela passe par le regard que l'on pose sur l'enfant et le jeune.

Notre société a fait la part belle aux représentations dominantes de la pré-adolescente et adolescence « en danger » prédélinquante, menaçant l'ordre public. Le regard que l'on doit porter sur ce public doit être différent et surtout plus lucide afin d'en reconnaître et valoriser les compétences et les potentialités en se gardant de tout angélisme. Ce dernier devra donc être a priori positif puisqu'il s'agit de reconnaître la ressource que constitue la jeunesse. Il faut donc s'attacher à faire que l'idée du jeune « ressource » remplace celle du jeune « problème ». Cela suppose la reconnaissance de chacun comme égal et la valorisation sociale de ses compétences.

Il s'agit de favoriser leurs initiatives et de les reconnaître, de valoriser leurs savoirs et leurs comportements positifs en s'appuyant au maximum sur ceux-ci dans l'élaboration des projets les concernant. Cela passe aussi par la valorisation de leur créativité et de leur expression. Cela passe également par l'apprentissage du souci de soi au-delà du paraître identitaire, un souci de son corps, de son équilibre, de ses limites/capacités et aussi de son hygiène. Les équipes d'animation s'attacheront également à promouvoir les notions de respect, d'entraide et de solidarité en veillant à la neutralité et à la non stigmatisation de la différence. De plus, les animateurs veilleront à conforter les parents dans leur rôle. Ils devront, autant que possible, véhiculer auprès de ces derniers une image positive et valorisante des qualités et des compétences développées par leur enfant.

Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles

Les temps de l'enfant et du jeune sont répartis en trois sphères essentielles qui sont la famille, l'école et les temps de loisirs. Le Service Enfance Jeunesse intervient sur le temps libre, en lien étroit avec l'école et la famille. La famille doit donc avoir une place au sein de chaque structure. Celle-ci est définie dès l'inscription de l'enfant. Une information sur les actions proposées aux enfants et aux jeunes sera diffusée. Une communication régulière et positive doit s'établir avec la famille.

Ainsi, les équipes d'animation veilleront à se montrer disponibles afin d'échanger avec les parents et d'instaurer avec ces derniers un dialogue permanent. Il s'agit de favoriser la responsabilisation des familles dans les temps de loisirs de leur enfant en leur donnant une réelle place, en premier lieu en soignant particulièrement les temps d'accueil et en les invitant à partager des moments festifs (en fin de session par exemple). La famille est un partenaire éducatif avec lequel il faut compter. La qualité de l'accueil et un dialogue fructueux conduiront à la réalisation de cet objectif.

Favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale

Tous les enfants et les jeunes sannoisiens ont la possibilité fréquenter les structures du Service Enfance Jeunesse indépendamment de leur milieu social, de leur sexe, de leur religion ou encore de leur origine.

C'est favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'autre par l'échange, le dialogue mais aussi par la pratique d'activités et la participation à des projets fédérateurs.

Il s'agit également de « ne laisser personne sur le bord de la route » en mettant en place des actions d'accompagnement éducatif tant sur le plan de la scolarité que de la culture ou des sports.

Enfin, la participation de tous les enfants et les jeunes aux actions menées par le Service Enfance Jeunesse suppose une politique tarifaire adaptée prenant en compte les ressources dont dispose la famille. La mise en place du quotient familial participe à la réalisation de cet objectif.

Faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap

L'accueil de loisirs répond à un besoin collectif, la ville porte une attention toute particulière aux enfants porteurs de handicap, en favorisant leur accès à ces différents temps. Lorsque cela s'avère nécessaire, un animateur est affecté en renfort pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap. En fonction des situations, une solution individuelle est proposée aux familles, en concertation avec les parents et les directions d'école. Des formations en intra sont organisées à destination des personnels d'animation et des ATSEM, sur le thème « l'enfant porteur de handicap ».

La Ville a décidé le positionnement d'une coordinatrice handicap, épaulée par un animateur référent. Cela va permettre d'organiser des temps de concertation et d'échanges entre les professionnels du milieu ordinaire et du milieu spécialisé. L'objectif sera de mieux accompagner et suivre les familles en recherche d'un mode d'accueil ; d'apporter des réponses adaptées prenant en compte la demande des parents, les besoins de l'enfant, les acteurs spécialisés et les capacités d'accueil des structures.

D. CONCLUSION

Ce projet éducatif, porté par la commune de Sannois, doit fédérer l'ensemble des équipes d'animation de la Ville sur des valeurs qui imprégneront tous les projets pédagogiques. Les activités proposées seront réfléchies en fonction des différents objectifs à atteindre. Savoir être, autonomie, sentiment d'appartenance à la collectivité, respect des rythmes chrono biologiques, épanouissement et valorisation de l'enfance et de la jeunesse, citoyenneté et mixité sociale constitueront les fondements de l'action menée au sein des structures de la Ville.

Chaque animateur, chaque responsable de structure doit adhérer à ces objectifs. C'est une condition indispensable à toute action menée au sein du Service Enfance Jeunesse.

Ce projet éducatif se veut évolutif. Il devra faire l'objet d'une évaluation régulière afin de permettre les ajustements nécessaires.